

Présentation des résultats 2025 et du Budget prévisionnel 2026 **LOI n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026**

La situation économique en Europe et en France en 2025-2026

En 2025–2026, le contexte économique en Europe se caractérise par une croissance modérée, autour de 1 %, traduisant une situation de quasi-stagnation après les chocs récents liés à l’inflation et aux tensions internationales. L’activité reste freinée par un commerce mondial moins dynamique et par des difficultés persistantes dans certains secteurs industriels. Cette croissance limitée réduit les perspectives d’augmentation des recettes publiques et impose une approche prudente dans les prévisions budgétaires.

L’inflation, qui avait fortement augmenté entre 2022 et 2023, est désormais en net recul en Europe et se rapproche de la cible de 2 %. Toutefois, cette stabilisation reste fragile en raison des incertitudes liées aux prix de l’énergie et aux tensions géopolitiques. Si la baisse de l’inflation permet de limiter la hausse des coûts pour les collectivités, elle réduit également les effets positifs de revalorisation automatique de certaines recettes, ce qui atténue la dynamique budgétaire.

En France, la situation économique s’inscrit dans cette tendance européenne, avec une croissance également faible, proche de 1 %. L’activité économique reste peu dynamique, portée par une consommation prudente des ménages et un investissement encore limité. Cette conjoncture pèse sur les ressources des collectivités territoriales, notamment en ce qui concerne les recettes liées à l’activité économique et au marché immobilier

Par ailleurs, l’inflation en France est plus faible que la moyenne européenne en 2025–2026, ce qui constitue une spécificité nationale. Si cette situation contribue à stabiliser certaines dépenses, elle limite également la progression spontanée des recettes fiscales et de fonctionnement. Dans le même temps, les taux d’intérêt demeurent à des niveaux relativement élevés, ce qui renchérit le coût de l’emprunt et impose une vigilance accrue dans la gestion de la dette et le financement des investissements.

Enfin, le contexte des finances publiques nationales reste marqué par un niveau de déficit élevé, conduisant à un renforcement des exigences de maîtrise des dépenses publiques. Cette situation génère des incertitudes sur l’évolution des dotations de l’État aux collectivités territoriales. Dans ce cadre, les communes doivent adopter une gestion rigoureuse, conciliant la maîtrise des charges de fonctionnement, la préservation de leur capacité d’investissement et le maintien d’un niveau de service public adapté aux besoins de la population.

Quelles conséquences concrètes ?

Pour les communes, les années se suivent et se ressemblent :

- Gel de la DGF (dotation globale de fonctionnement), baisse de certaines compensations fiscales, ajustement internes (péréquation financée entre collectivités

Soit moins de soutien direct de l'Etat, avec une redistribution interne entre collectivités.

- Faible revalorisation de la fiscalité directe locale (FDL) en 2026 liée à une inflation de 0,9%
- Hausse des charges pour les collectivités avec en parallèle certaines dépenses qui augmentent, comme : la hausse des cotisations (notamment retraites CNRACL).
- L'Etat réduit plusieurs dispositifs d'appui, tels que le fonds vert.

La loi de finances 2026 s'inscrit dans un contexte de redressement des finances publiques en France. Elle implique une contribution accrue des collectivités territoriales, qui se traduit par une moindre dynamique de nos recettes et une stabilisation, voire une contrainte, des dotations de l'État.

Dans le même temps, les charges qui pèsent sur notre commune demeurent élevées, notamment en matière de fonctionnement et d'investissement. Ce contexte crée un effet de ciseau qui réduit nos marges de manœuvre.

Face à ces contraintes, nous avons fait le choix d'un budget ambitieux et responsable, fondé sur la maîtrise des dépenses, la priorisation de nos investissements et la préservation de notre capacité d'autofinancement.

Comme tous les ans, nous vous proposons de présenter un point plus détaillé sur les résultats 2025.

Puis, nous dresserons les grandes lignes budgétaires de notre commune pour 2026 dans le but de poursuivre les investissements nécessaires à l'avenir de notre village, de garder le niveau de service attendu pour les habitants de notre village dans un objectif de stabilisation de la pression fiscale locale.

Résultats de l'année 2025

Budget de Fonctionnement

Pour rappel, ce budget permet d'assurer le bon fonctionnement des services de la commune durant l'année.

Sur l'exercice 2025, nous réalisons un excédent de fonctionnement de 356 934,60 € et un résultat cumulé avec les exercices antérieurs de 1 094 654,74 € après une capitalisation à hauteur de 500 000 euros du résultat de fonctionnement de N-1 en section d'investissement.

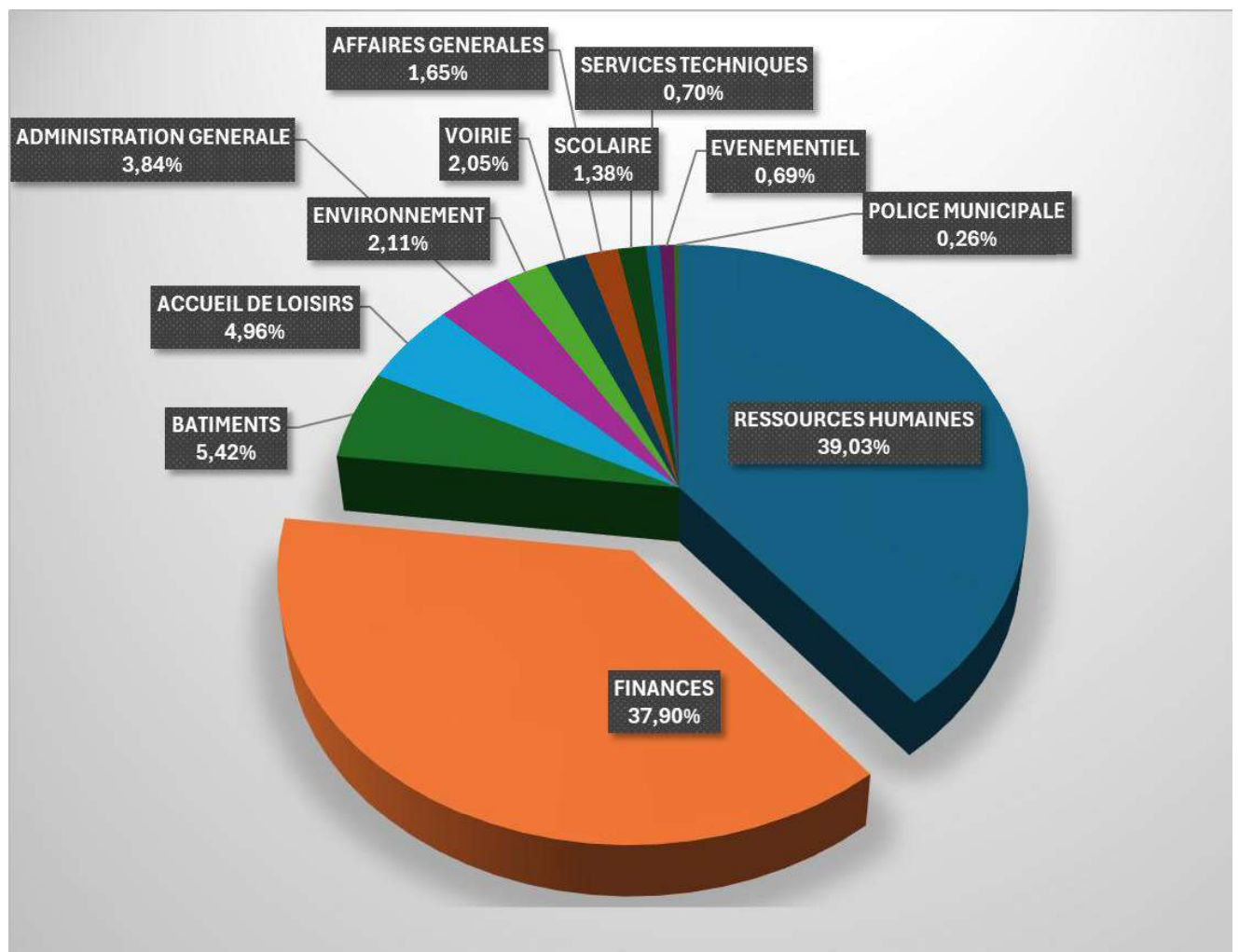
Présentation des résultats et soldes liés à l'exécution budgétaire 2025

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 600 332,66	2 504 288,91	5 104 621,57
	Recettes réalisées (1)	B	1 485 446,25	3 174 390,07	4 659 836,32
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 323 961,86	3 242 009,05	6 565 970,91
	Dépenses réalisées (1)	E	1 186 469,37	2 817 455,47	4 003 924,84
	Restes à réaliser	F	33 020,20	0,00	33 020,20
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	298 976,88	356 934,60	655 911,48
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	723 629,20	737 720,14	1 461 349,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 022 606,08	1 094 654,74	2 117 260,82
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-33 020,20	0,00	-33 020,20
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	989 585,88	1 094 654,74	2 084 240,62

Dépenses de Fonctionnement 2025

Pour une meilleure lecture et un meilleur suivi de notre budget, nous avons développé une comptabilité analytique qui permet d'analyser les dépenses par services et non par chapitre comptable.

CFU 2025 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



SERVICES	Réalisations 2024	Réalisations 2025	Evolution en €	Evolut° %
RESSOURCES HUMAINES	1 092 431,87	1 099 623,62	7 191,75	1%
FINANCES *	375 1,41	*1 067 734,26	692 682,85	185%
BATIMENTS	130 830,10	152 775,36	21 652,83	17%
ACCUEIL DE LOISIRS	130 351,96	139 881,75	9 529,79	7%
ADMINISTRATION GENERALE	116 346,95	108 320,31	- 8 026,64	-7%
ENVIRONNEMENT	62 221,98	59 398,38	- 2 823,60	-5%
VOIRIE	69 673,21	57 658,28	- 12 014,93	-17%
AFFAIRES GENERALES	36 877,48	46 604,23	9 726,75	26%
SCOLAIRE	16 526,63	38 884,40	22 357,77	135%
SERVICES TECHNIQUES	27 023,39	19 588,89	- 7 434,50	-28%
EVENEMENTIEL	20 043,37	19 541,05	- 502,32	-3%
POLICE MUNICIPALE	3 543,29	7 444,94	3 901,65	110%
TOTAL.....	2 080 921,64	2 817 455,47	736 533,83	35%
TOTAL retraité.....	2 080 921,64	2 190 255,47	109 333,83	5,25%

*voir focus datations page suivante

**FOCUS DES OPERATIONS COMPTABLES OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE
 CESSION D'IMMOBILISATION : DATIONS LES ARCHES PAR BOUYGUES
 IMMOBILIER pour un montant de 627 200 €** comprenant : les appartements, le local
 et les parkings.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES			
Chapitre 77 (775)	Cession venant équilibrer la dépense	Opération d'ordre chapitre 040 (192 et 2111)	
627 200 €		627 200 €	
DEPENSES			
Opération d'ordre chapitre 042 (6761 et 675)	Différences positives sur réalisations d'actif, constatées entre la valeur de cession d'une immobilisation et sa valeur comptable nette, obligatoirement transférées en recettes d'investissement	Chapitre 21 (21321)	Intégration des datations
627 200 €		627 200 €	
Neutre pour les deux sections			

Entre 2024 et 2025, les opérations d'ordre liées à l'intégration des datations de Bouygues Immobilier (627 200 €) sur le service « Finances » donne une vue déformée de la progression des dépenses totales. Retraitée de cette opération comptable non liée aux dépenses réelles de fonctionnement sur 2025, nous enregistrons une hausse de 5,25%, réduite à +3,91% en déduisant le prélèvement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, communément appelé Dilico (28 011 €). C'est un mécanisme financier mis en place pour atténuer les variations brutales des recettes fiscales des collectivités territoriales en France.

Avec par services :

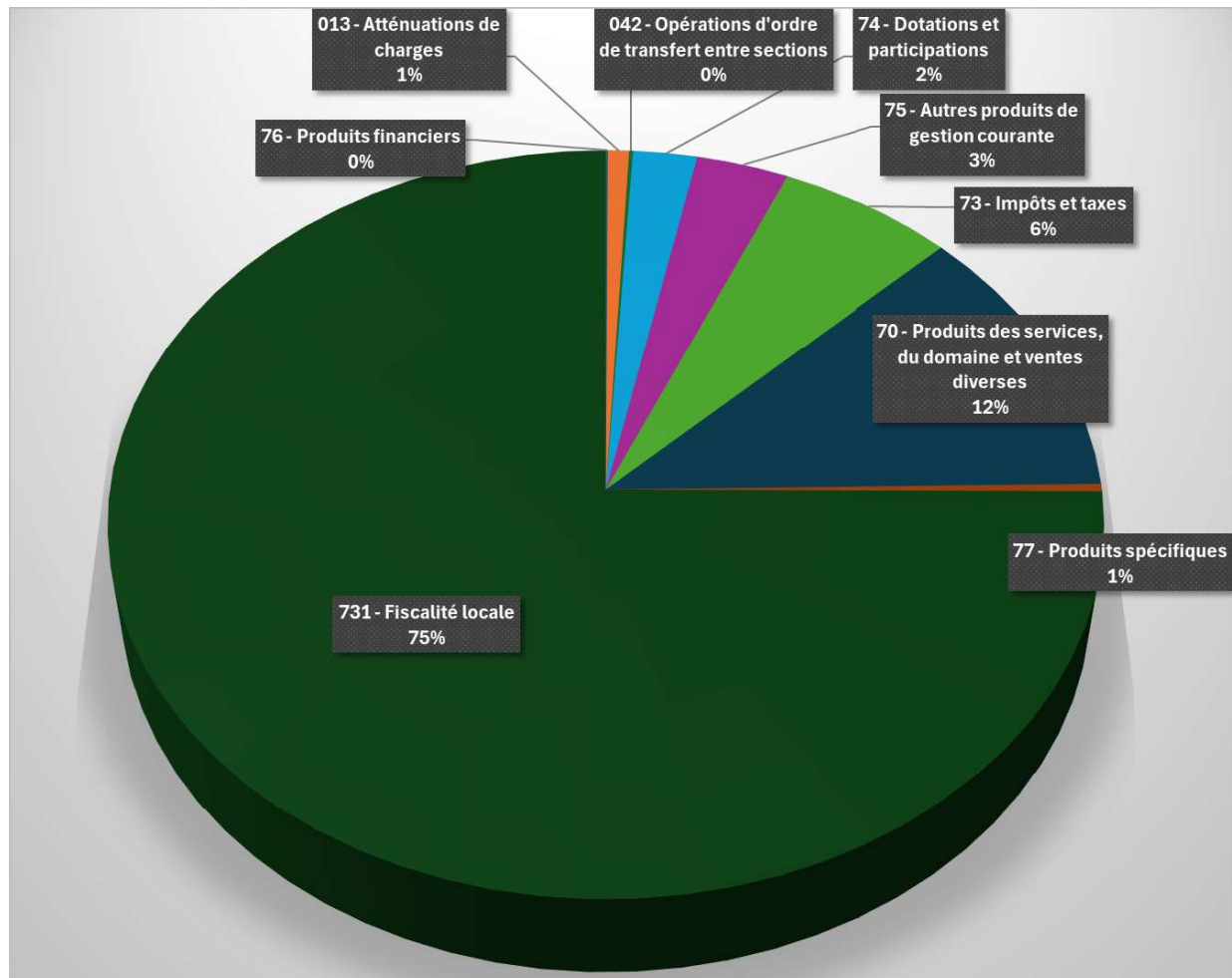
SERVICES	EVOLUTIONS 2024/2025	Chapitres	Postes concernés
RESSOURCES HUMAINES	évolution contenue de + 1 % des charges de personnel, poste le plus important de la commune	011 012 65	Formations, transport Salaires, cotisations assurance du personnel, médecine du travail Indemnités élus
FINANCES *	+185% dus essentiellement aux opérations d'ordre suite à l'intégration des datations Bouygues Immobilier, ainsi que le prélèvement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales Dilico. Retraité l'augmentation est de 10%	011 014 042 65 66	Location immobilières (parking Letort) DILICO/FNGIR/FPIC Opérations d'ordre neutre pour le budget de la Commune Cotisations aux syndicats Thifeucha pour l'entretien réseaux eaux pluviales Intérêts de la dette
BATIMENTS	+17% dus aux dépenses de fluides (eau / gaz / électricité +16000€) maison médicale sur une année complète (Pompe à chaleur) et plus d'utilisation des locaux Ferme Brillon ainsi qu'aux contrats de maintenance (+2000€).	011	Consommations des fluides, eau, électricité, gaz, combustible, Fournitures de matériel et équipement, Entretien des bâtiments, Entretien et réparation : chaudières, diverses machines, Contrats de maintenance sur les bâtiments, Frais de nettoyage des locaux (vitres)
ACCUEIL DE LOISIRS	+7% lié à l'augmentation du nombre de repas et de goûter (+10259€).	011	Repas cantine et goûters Fournitures pour les animations, jeux, et administratives
ADMINISTRATION GENERALE	- 7% baisse liée à une réduction des produits d'entretien -2000€ ; frais de télécommunication -1109€ et grâce à la mutualisation informatique -8400€.	011	Fournitures administratives, Frais d'affranchissement, Frais de télécommunication, Honoraires avocat, CIG Documentation générale Cotisations assurances (RC, Dommage aux biens, flotte automobile...)

		65	Contrats de maintenance : informatique, photocopieurs, pointeuse. Petites fournitures (piles, encre...) Subvention CCAS Licences informatiques, Redevances logiciels administratifs
ENVIRONNEMENT	-5% dû à l'arrêt du système d'arrosage du terrain de foot à la suite d'une succession de fuite due à une malfaçon du fabricant, changement de la politique de fleurissement du village pour des plantations moins consommatrices d'eau.	011	Consommations des fluides (eau et électricité → cimetière, stade, espaces verts) Petites fournitures telles que végétaux, engrais, gazon, sable, sacs animaux, grillage... Location de nacelle Entretien de terrains Réparation du matériel (tondeuse, tronçonneuse...) Contrat de maintenance
VOIRIE	-17% changement de contrat de maintenance de l'éclairage public (ancien contrat 3050€ et nouveau contrat 720€) et diminution coût de l'énergie (consommation + prix kwh)	011	Consommation électricité éclairage public, Fournitures : enrobé, sel déneigement Contrat nettoyage de la voirie Réparation de la voirie Contrats de maintenance éclairage public, hydrants
AFFAIRES GENERALES	+26% hausse liée uniquement à la subvention exceptionnelle versée à la crèche DO RE MI.	011 65	Fournitures administratives état civil Mise en page et impression Chavenay actu Site web Subventions aux associations Hébergement et maintenance site internet
SCOLAIRE	+135% par rapport à 2024 suite au voyage scolaire organisé sur 2025 (tous les deux ans).	011	Fournitures scolaires Produits pharmaceutiques Sorties scolaires (transport et visites)
SERVICES TECHNIQUES	-28% dû à une baisse des réparations pour nos véhicules en 2025, celles-ci ayant été réalisées sur 2024	011	Carburant, Fournitures de matériel, Vêtements de travail, Location batterie électrique véhicule Entretien et réparation des véhicules

POLICE	+110% hausse liée à l'arrêt contrat de maintenance de l'ancien système de vidéoprotection en 2024. Nouveau contrat signé pour 2025 avec notre nouveau prestataire d'où cette augmentation	011 65	Vêtements de travail, Location batterie électrique véhicule Réparation véhicule garde champêtre Contrat de maintenance caméras Participation au SIVOM section fourrière
EVENEMENTIEL	-3% cette baisse s'explique principalement par les vœux donnés une fois tous les deux ans.	011	Alimentation, location des illuminations, achat de petites fournitures, modification des bâches d'entrée de ville, compositions florales. Toutes ces dépenses s'expliquent de part : <ul style="list-style-type: none"> - Fêtes Nationales - Marché de Noël - Réceptions / inauguration - Noël

Recettes de Fonctionnement 2025

CFU 2025 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Chapitres	Réalisations 2024	Réalisations 2025	Evolution en €	Evolut° %
76 - Produits financiers	1 891,80	1 756,63	- 135,17	-7%
013 - Atténuations de charges	18 539,98	11 244,65	- 7 295,33	-39%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 394,28	13 820,96	10 426,68	307%
74 - Dotations et participations	56 419,18	48 885,27	- 7 533,91	-13%
75 - Autres produits de gestion courante	81 495,01	76 071,36	- 5 423,65	-7%
73 - Impôts et taxes	156 226,35	134 139,05	- 22 087,30	-14%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	296 431,45	336 812,07	40 380,62	14%
77 - Produits spécifiques*	7 940,00	631 823,00	623 883,00	7857%
731 - Fiscalité locale	1 859 414,87	1 919 837,08	60 422,21	3%
TOTAL	2 481 752,92	3 174 390,07	692 637,15	28%
TOTAL retraité	2 481 752,92	2 547 190,07	65 437,15	2,64%

Pour les recettes de fonctionnement en 2025, même commentaire que pour les dépenses de fonctionnement avec l'écriture comptable liée aux datations Bouygues pour un montant de 627 200 € intégrée aux chapitre 77 « Produits spécifiques ». (*voir focus datations*)

Retraitée de cette opération comptable non liée aux recettes réelles de fonctionnement sur 2025, nous enregistrons une hausse de 2,64%.

**voir focus datations page 4.*

CHAPITRES	EVOLUTIONS 2024/2025	NATURE DES RECETTES
731 - Fiscalité locale	+ 3% soit +60 422,21€ augmentation liée à l'évolution des bases et l'intégration de la taxe foncière des logements des Arches. Il est à rappeler que ces derniers sont exonérés à hauteur de 40% sur 2 ans	-Fiscalité directe locale (impôts locaux), -Taxe de séjour -Taxe sur l'électricité (reversée par le SEY)
77 – Produits spécifiques	Ce chapitre retrace les cessions telles que : tondeuse et imprimantes, ainsi que les écritures des datations par Bouygues Immobilier pour les Arches	
70 - Produits des services du domaines et ventes diverses	En 2025 recettes des parents d'élèves en règlement du voyage scolaire d'où cette évolution de 14%.	-Concessions cimetière, -Redevance occupation du domaine public -Redevances sur voyage scolaire, cantine et goûters -Indemnité agence postale -Participation CCGM sur les dépenses de personnel et du bâtiment en lien avec l'accueil de loisirs (compétence interco) -Remboursement taxe OM
73 - Impôts et taxes	baisse de 14% soit -22 087,30 € des dotations sur les droits de mutation	-Attribution de compensation versée par la CCGM,

	immobilière pour la deuxième année consécutive	-Versement par le Département de la péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutations à titres onéreux (DMTO)
75 - Autres produits de la gestion courante	Poste en baisse de 5% principalement dû à la fin du remboursement des frais de formation d'un apprenti.	-Revenus des immeubles, loyers -Remboursement des sinistres
74 - Dotations et participations	-13% car l'Etat ne nous verse plus de dotation forfaitaire (-5 734€).	-Dotation de solidarité rurale (DSR) et autres dotations versées par l'Etat -FCTVA sur les dépenses de fonctionnement n-2 -Versement CAF sur accueil périscolaire -Compensation versée par l'Etat sur la fiscalité
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (fonctionnement et investissement)	En 2025 ce chapitre retrace les sorties de l'actif telles que : tondeuse et imprimantes	
013 – Atténuations de charges	Remboursement des indemnités journalières liées aux arrêts de travail du personnel communal : -39% par rapport à 2024	
76 – Produits financiers	Remboursement emprunt par le budget photovoltaïque.	

Tableau de l'évolution des résultats financiers « Fonctionnement » de 2020 à 2025

Résultats d'exécution de FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes de fonctionnement	2 131 218,68	4 835 870,02	2 288 855,32	2 498 787,16	2 481 752,92	3 174 390,07
Dépenses de fonctionnement	1 768 817,52	4 422 920,72	2 068 304,50	2 214 083,66	2 080 921,64	2 817 455,47
Résultat de l'exercice	362 401,16	412 949,30	220 550,82	284 703,50	400 831,28	356 934,60
Report de l'année n-1	395 337,07	404 266,94	331 634,54	552 185,36	836 888,86	737 720,14
Résultat de clôture	757 738,23	817 216,24	552 185,36	836 888,86	1 237 720,14	1 094 654,74
Excédents de fonctionnement N-1 capitalisés	330 024,25	353 471,29	485 581,73	-		500 000,00

Budget d'Investissement 2025

Comme présenté l'année dernière, nous avons mis en place un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) avec Autorisation de programme/ Crédit de paiement (AP/CP).

Pour rappel le « PPI » est un **outil de pilotage** programmatique et financier qui permet :

- de **visualiser de manière exhaustive l'ensemble des projets**, leur coût et leur programmation dans le temps ;
- d'inscrire la **programmation opérationnelle des investissements de la collectivité en cohérence avec le maintien de ses équilibres financiers**.

Le PPI permet de disposer d'une vision globale des projets d'investissement de la collectivité, dans un contexte réglementaire et économique incertain.

Le **PPI est un outil de prospective et de bonne gestion**, il permet d'anticiper et donc de moderniser le fonctionnement budgétaire de la collectivité.

L'AP/CP (Autorisation de programme/Crédit de paiement), quant à lui, est un outil qui permet d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations.

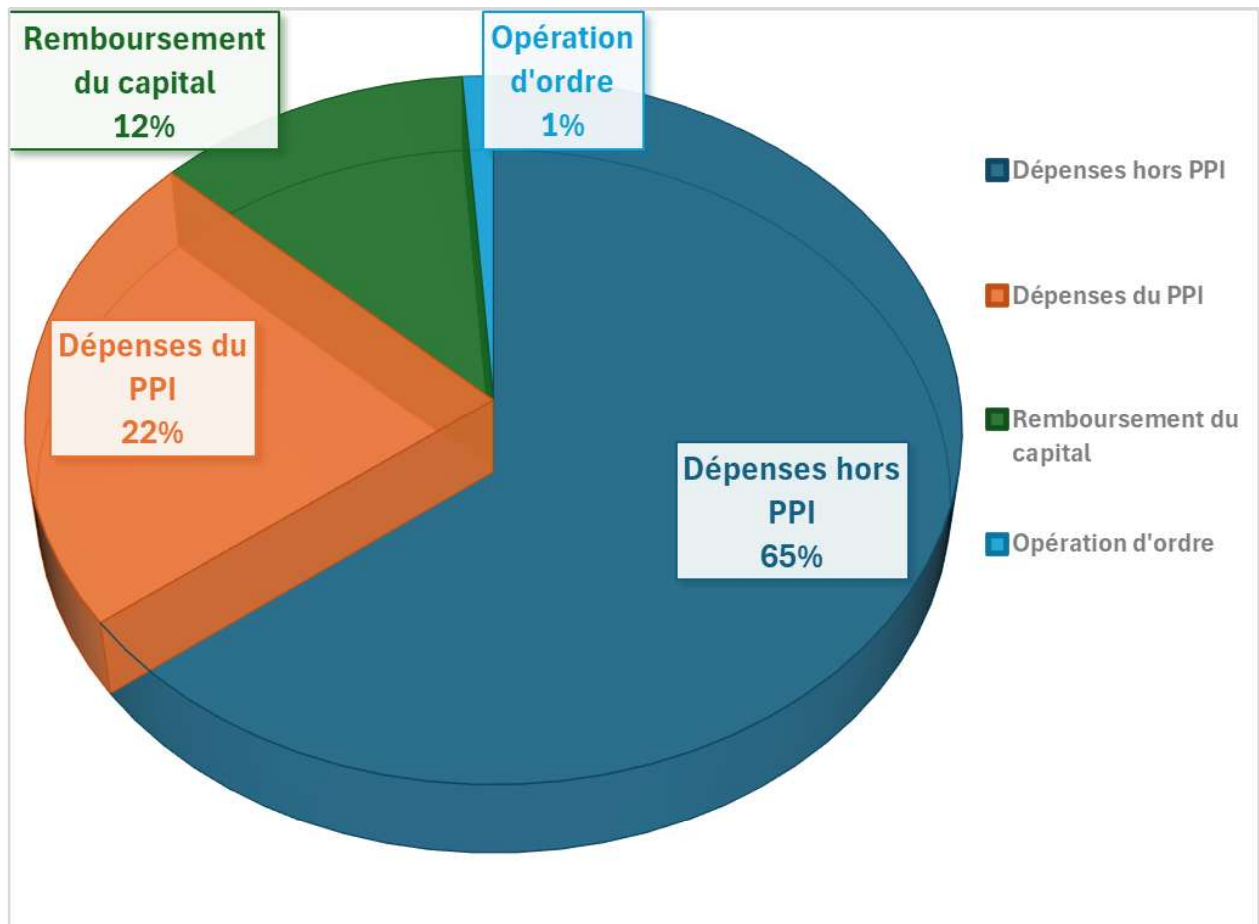
Avec un AP/CP, la collectivité s'engage juridiquement sur le montant global d'un programme, mais **elle n'inscrit en crédits de paiement que les montants correspondant à ce qu'elle paie réellement chaque année**.

L'AP/CP évite donc de faire porter sur un seul exercice le coût de l'ensemble du projet qui mettra plusieurs années à voir le jour.

Dépenses d'Investissement 2025

Composition des Dépenses d'Investissement 2025 :

Pour un montant total de 1 186 469,37 € réparties comme suit en faisant la distinction entre les dépenses d'investissement dans le cadre du PPI et les dépenses d'investissement de l'année.



Opérations d'investissement Hors PPI pour 2025 : 767 923,63 Eur, à cela il y a lieu de retirer, pour être cohérents, le montant de 627 200 € lié aux opérations finales des datons de l'opération Les Arches. **Soit un montant HPPI de 140 723,63 €** dont voici le détail :

- ADMINISTRATION GENERALE : 3 601,33 €
 - Pointeuse mairie
 - Siège ergonomique
 - Ordinateurs portables, stations d'accueil
- AFFAIRES GENERALES : 697,80 €
 - Totem
- BATIMENTS : 75 904,41 €
 - Equipement contrôle d'accès tennis
 - Travaux plomberie logement
 - Cuisines nouveaux logements Les Arches
 - Ecole maternelle : remplacement des équipements sanitaires et revêtement sol
 - Création compteurs d'eau
 - Remplacement des extincteurs
 - Réparation portail ferme Brillon
 - Travaux mur porteur club house tennis,
 - Remplacement des luminaires bâtiments administratifs
 - Radiateurs logement ferme Brillon
- ENVIRONNEMENT : 56 139,60 €

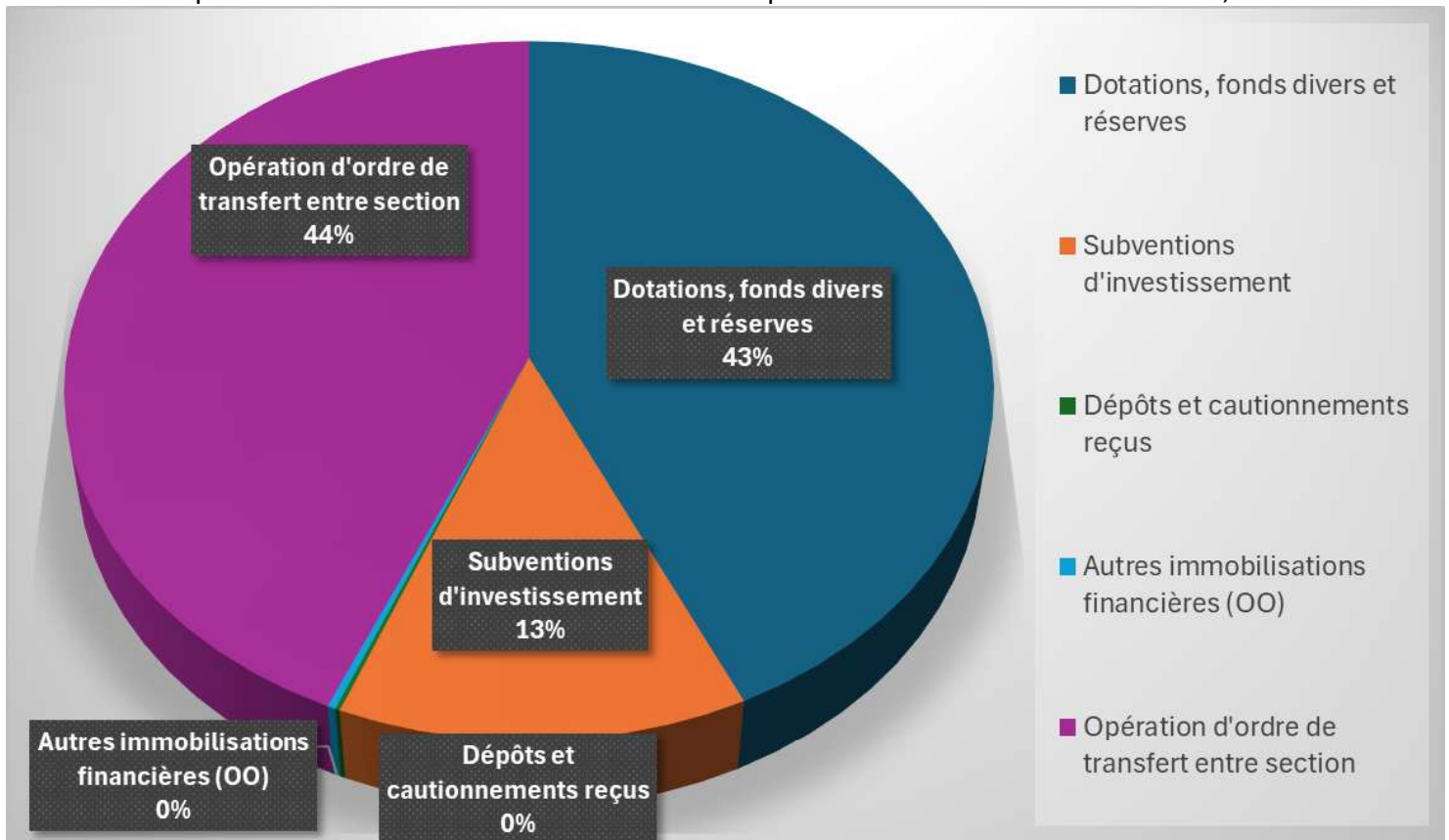
- Bancs angle rue de Grignon / rue de Davron
- Arrêt de bus au Vallon
- Achat débroussailleuse
- Panneaux directionnels intérieur village
- Barre inox jeu Kompan
- SERVICES TECHNIQUES : 4 380,49 €
 - Lit de camps et couverture de survie
 - Echelle télescopique
 - Containers

Opérations d'investissement dans le cadre du PPI pour 2025 : 263 955,21 Eur

PROJETS		COÛT GLOBAL (TTC)	REALISAT° 2022	REALISAT° 2023	REALISAT° 2024	REALISAT° 2025	RAR 2025
Eglise	Coût	268 851,99	16 265,00	22 305,10	1 471,33	27 699,76	11 110,80
	Subventions	61 056,00		41 949,60	19 106,40		
Ecoles	Coût	91 233,42		20 250,32	40 344,26	14 538,84	-
	Subventions	38 151,73		6 750,11	10 000,00	21 401,62	
- matériel informatique		21 697,52		20 250,32	1 447,20		
- mobilier classes maternelle		8 883,88			5 741,16	3 142,72	
- mobilier classes élémentaire		11 940,12			5 974,20	5 965,92	
- Web radio / Bibliothèque		29 481,06			26 102,56	3 378,50	
- Tricycles		19 230,84			1 079,14	2 051,70	
Plan vélo	Coût	477 097,50		33 348,00	12 109,50	9 240,00	
	Subventions	17 396,54				17 396,54	
Migration informatique CCGM et renouvellement matériel informatique		51 049,00				16 049,00	
Salle des fêtes		400 000,00					
Maison médicale	Coût	427 234,25		19 110,00	408 124,25		
	Subventions	319 476,88		54 399,50	265 077,38		
Crèche : aménagements intérieurs et équipements (mise aux normes...)	Coût	82 720,24			82 720,24		
	Subventions	49 700,00			49 700,00		
Ferme Brillon : rénovation énergétique	Coût	96 625,68		88 803,18	3 700,00	4 122,50	
	Subventions	28 793,00		23 101,05	5 691,95		
Construction ALSH, rénovation écoles et réfectoire	Coût	6 358 297,05		47 496,00	209 172,00	160 481,41	
	Subventions	1 944 023,00			15 000,00	97 125,00	
Vidéoprotection	Coût	638 051,98		290 650,54	347 401,44		
	Subventions	292 592,00		109 227,69	183 364,31		
Travaux de Voirie	Coût	1 866 605,23	52 494,62	246 664,08	449 605,43	31 823,70	14 893,80
	Subventions	219 573,95		130 722,95	30 975,00	57 876,00	
- Le Vallon		206 428,05	2 494,62	203 933,43			
- Chemin du Bois		349 363,60			3 240,00		
- Rue Mézu et RD 97		401 116,66		3 060,00	398 056,66		
- Travaux voiries diverses		534 696,92	50 000,00	39 670,65	48 308,77	31 823,70	14 893,80
- Consolidation de deux murs		315 000,00					
- Détecteurs éclairage public		50 000,00					
- Jeux d'enfants jardin d'Ardrienne		10 000,00					
TOTAL DU PPI	Coût	10 757 766,34	68 759,62	768 627,22	1 554 648,45	263 955,21	26 004,60
	Subventions	2 678 171,10	-	256 923,21	395 550,73	193 799,16	-

Recettes d'Investissement 2025

Composition des Recettes d'Investissement 2025 pour un montant total de 1 485 446,25 € :



Financement de l'investissement 2025 :

- **Subventions dépenses PPI : 193 799,16 € dont :**
 - ◆ Construction ALSH, rénovation Ecole et réfectoire : 97 125 €
 - ◆ Travaux voiries Mézu : 57 876 €
 - ◆ Plan vélo marquage au sol : 17 396,54 €
 - ◆ Ecoles web radio bibliothèque : 19 468,41 €
 - ◆ Ecoles VPI, tablettes, PC : 1 933,21 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 500 000 €
- Taxe d'aménagement : 4 782,98 €
- Cautionnements reçus : 2 337,50 €
- FCTVA 2025 sur les dépenses 2023 : 134 405,60 €
- Budget photovoltaïque : 3 867,05 €, Remboursement capital emprunt
- Opérations d'ordre : 646 253,96 €

Présentation du Budget prévisionnel 2026

LOI n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026

Le caractère réglementaire de la procédure

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget primitif et au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet communal.

Le Budget primitif (BP) est voté par nature et est présenté suivant l'instruction comptable M57. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires :

- **Annualité** : L'autorisation budgétaire donnée à l'exécutif pour collecter les recettes publiques et mettre en œuvre les dépenses ne vaut que pour un an.

- **Universalité** : L'universalité budgétaire suppose que le budget décrit, pour la durée de l'exercice, l'ensemble des recettes qui financent l'ensemble des dépenses, sans que soit établie une relation entre certaines dépenses et certaines recettes. En découle alors le principe de non-affectation dont l'objet est de garantir une vision budgétaire globale et non morcelée. Là encore, il s'agit d'assurer la transparence de l'acte budgétaire.

- **Unité** : Le budget d'une entité doit figurer dans un document unique, à des fins de lisibilité et de transparence. En pratique, ce principe connaît de nombreux aménagements (budgets annexes, comptes spéciaux, et même possibilité de budgets rectificatifs en cours d'exercice).

- **Équilibre** : Les collectivités territoriales doivent voter leurs actes budgétaires en équilibre réel. Le budget est en équilibre réel si les conditions suivantes sont réunies :

- Les deux sections doivent être votées respectivement en équilibre.
- Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, sans omission, majoration, ni minoration.
- Le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir au cours de l'exercice doit être exclusivement couvert par des ressources propres de la section d'investissement, éventuellement des dotations aux comptes d'amortissement et de provisions ainsi que du prélèvement complémentaire sur les recettes de la section de fonctionnement.

- **Antériorité** : Le vote du budget de la collectivité doit, en principe, intervenir avant le démarrage de l'exercice, c'est à dire avant le 1er janvier de l'année N. En attendant l'adoption du budget en mars ou avril de l'année N+1, l'ordonnateur aura toutefois la possibilité d'engager des dépenses de fonctionnement jusqu'à concurrence des crédits qui furent votés l'année précédente. Pour les dépenses d'investissement, cette possibilité ne pourra porter

que sur le quart des crédits inscrits l'an passé à la section d'investissement et sous condition que l'assemblée délibérante l'ait autorisée préalablement.

Le Budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée. Il est transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget primitif 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal du 16 avril 2026. Il concrétise les orientations de la municipalité dans la continuité des informations contenues dans le rapport d'orientations budgétaires du 13 avril 2026, après arbitrages.

La présente note accompagne les documents budgétaires et doit permettre à chacune et à chacun d'appréhender au mieux cet important aspect de la vie communale que constitue le budget.

Objectifs du budget primitif 2026 :

Le Budget Primitif (BP) 2026 reprend les choix identiques à 2025, à savoir :

Fonctionnement :

- Poursuite de la maîtrise des dépenses ;
- Pour un maintien d'un objectif de capacité d'autofinancement pour les financements futurs ;
- Avec un maintien de l'effort de gestion avec une attention particulière sur l'entretien du patrimoine, l'entretien de la voirie ainsi que les travaux de rénovation énergétique ;

L'objectif de cette année 2026 est de conforter nos marges de manœuvre, tout en maintenant notre niveau d'engagement vis à vis de la population.

Pour cet exercice budgétaire 2026, nous devons garder en tête les différentes pistes envisagées par le gouvernement.

Point positif, l'inflation recule avec une prévision à 0,8% pour 2026. C'est ce même taux de 0,8% qui été arrêté par le gouvernement pour le glissement des bases locatives nécessaires au calcul des montants des taxes foncières et taxe d'habitation.

Nous rappelons par ailleurs que le conseil municipal a décidé de laisser inchangés les taux de la fiscalité locale pour Chavenay (taxe foncière et taxe d'habitation) :

Historique des taux de TH, TFB et TFNB à Chavenay et projection 2026 :

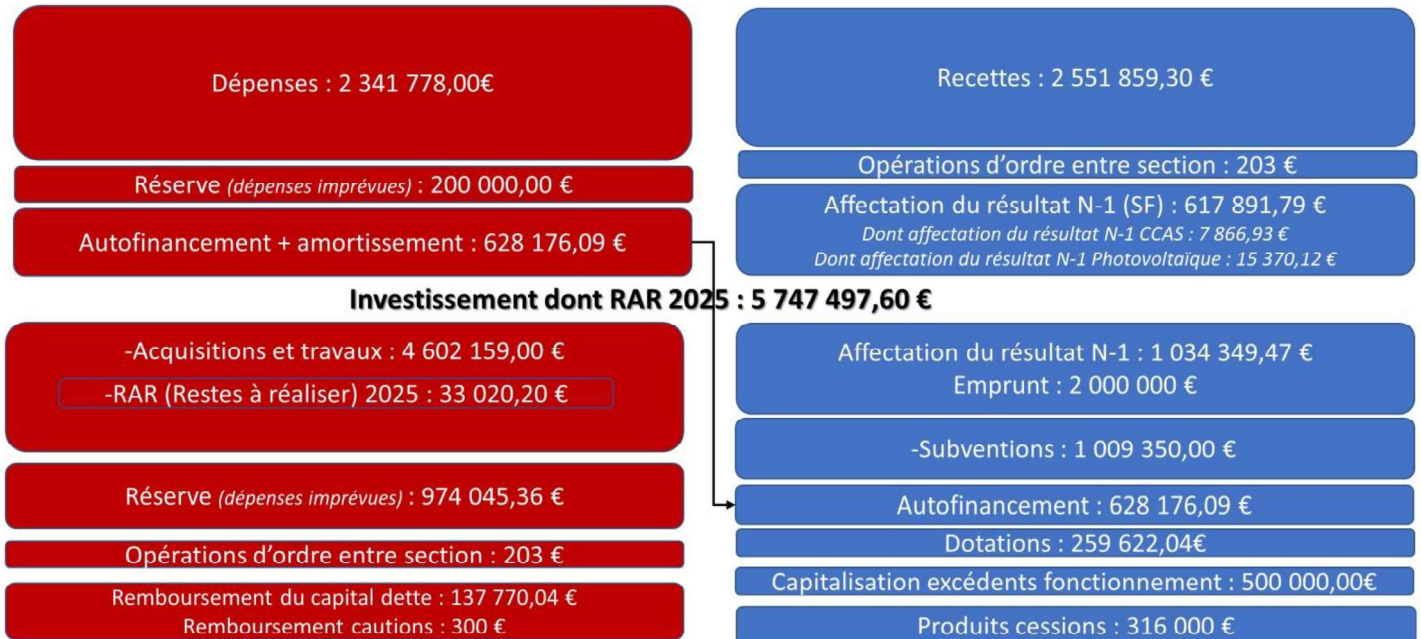
ANNEES	Taux TFB	Taux TFNB	Taux TH
2020	12,12	75,20	17,81
2021	23,70	75,20	17,81
2022	24,29	77,08	17,81
2023	24,29	77,08	17,81
2024	26,56	84,28	19,47
2024	26,56	84,28	19,47
2026	26,56	84,28	19,47

Et comparatif autres communes de la CCGM

COMMUNES	TAXE HABITATION		TAXE FONCIERE BATI		TAXE FONCIERE NON BATI		BASES NETTES €/Hab. sur l'ensem- ble de la FDL
	TAUX	BASES NETTES €/hab.	(*)TAUX	BASES NETTES €/hab.	TAUX	BASES NETTES €/hab.	
Chavenay	19,47	27	26,56	950	84,28	14	991
Crespières	13,43	56	22,97	751	38,02	17	824
Mareil s/Mauldre	16,39	15	27,21	707	44,25	6	728
Feucherolles	16,36	31	27,29	1108	95,54	22	1161
Saint-Nom-la-Bretèche	12,64	33	29,69	1224	50,69	9	1266
(*) Taux moyen de la strate nationale de même strate	14,13%		35,43%		43,97%		

Projet d'Equilibre budgétaire 2026

Fonctionnement : 3 169 954,09 €



Budget prévisionnel de Fonctionnement 2026

SECTION FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
3 169 954,09 €	3 169 954,09 €
Charges courantes : 2 506 778 €	Impôts et taxes : 132 940,30 €
- dont masse salariale → 1 086 931 €	Fiscalité locale : 1 937 995 €
- dont FNGIR → 202 982 €	- dont taxes directes locales → 1 886 495 €
- dont FPIC → 120 000 €	Produits des services municipaux : 333 829 €
- Dont réserve Finances → 200 000 €	Dotations et participations : 52 572 €
Frais financiers : 34 000 €	- dont DSR → 24 600 €
<i>Dont 20 000€ emprunt nouveau</i>	Loyers, Remboursements indemnités journalières et autres : 94 523 €
Charges exceptionnelles : 1 000 €	Opération d'Ordre entre section : 203 €
Capacité d'autofinancement	Résultats reportés N-1 : 617 891,79 €
628 176,09 €	

SECTION FONCTIONNEMENT

hors affectation de résultat et hors réserve

Dépenses hors réserve	Recettes hors affectation du résultat
2 552 062,30 €	2 557 062,30 €
Charges courantes : 2 506 778 € - dont masse salariale → 1 086 931 € - dont FNGIR → 202 982 € - dont FPIC → 120 000 €	Impôts et taxes : 132 940,30 € Fiscalité locale : 1 937 995 € - dont taxes directes locales → 1 886 495 € Produits des services municipaux : 333 829 €
Frais financiers : 34 000 € Charges exceptionnelles : 1 000 €	Dotations et participations : 52 572 € - dont DSR → 24 600 € Loyers, Remboursements indemnités journalières et autres : 94 523 € Opération d'Ordre entre section : 203 €
Soit un solde d'exécution de : 210 284,30€	

Pour 2026, en laissant les taux de la fiscalité locale inchangés, nous anticipons de dégager un excédent d'exécution de 210 284,30 € en 2026 soit supérieur aux 124 375,72 € du BP 2025 mais très inférieur aux 400 831,28 € d'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024.

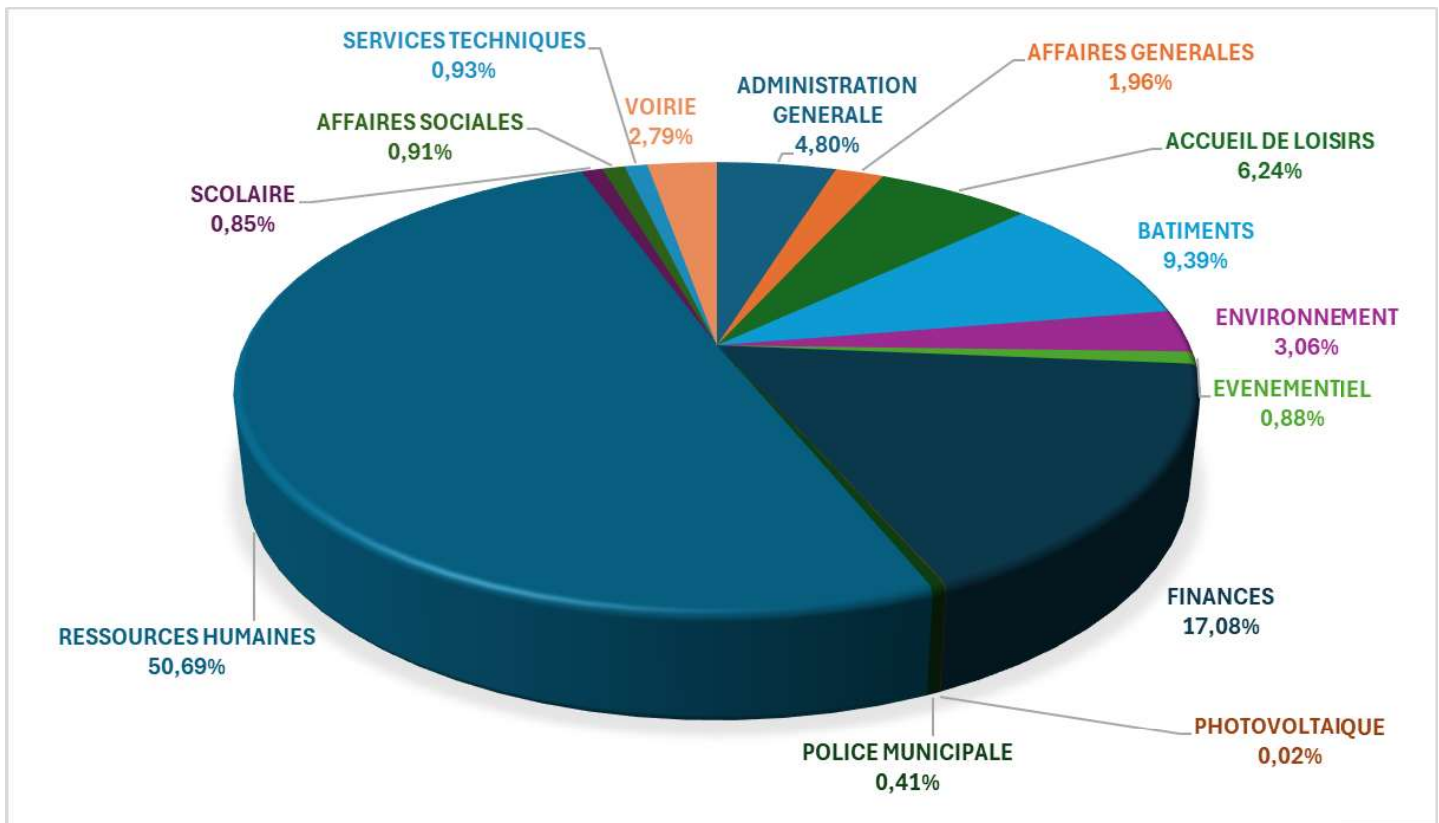
C'est pourquoi, avec une visibilité fiscale aussi réduite dans un environnement économique et géopolitique toujours incertain, nous devons rester vigilants et rigoureux dans nos dépenses de fonctionnement afin de garder nos marges de manœuvre nécessaire pour financer nos investissements futurs.

Il est à noter cependant que, si nous réintégrons dans le calcul, la réserve finances et les résultats antérieurs cumulés, nous obtenons un solde cumulé d'exécution positif, c'est-à-dire une capacité d'autofinancement de +628 176,09€.

Mais tout cet équilibre est fragile et nous devons rester vigilants et opportunistes pour exploiter toute source d'économie possible tout en gardant notre niveau de service pour les habitants de Chavenay.

Comme expliqué plus haut notre nouvelle comptabilité analytique nous permet de faire une répartition par service, ce qui rend beaucoup plus claire la lecture et l'analyse des évolutions des dépenses.

Dépenses réelles de fonctionnement 2026



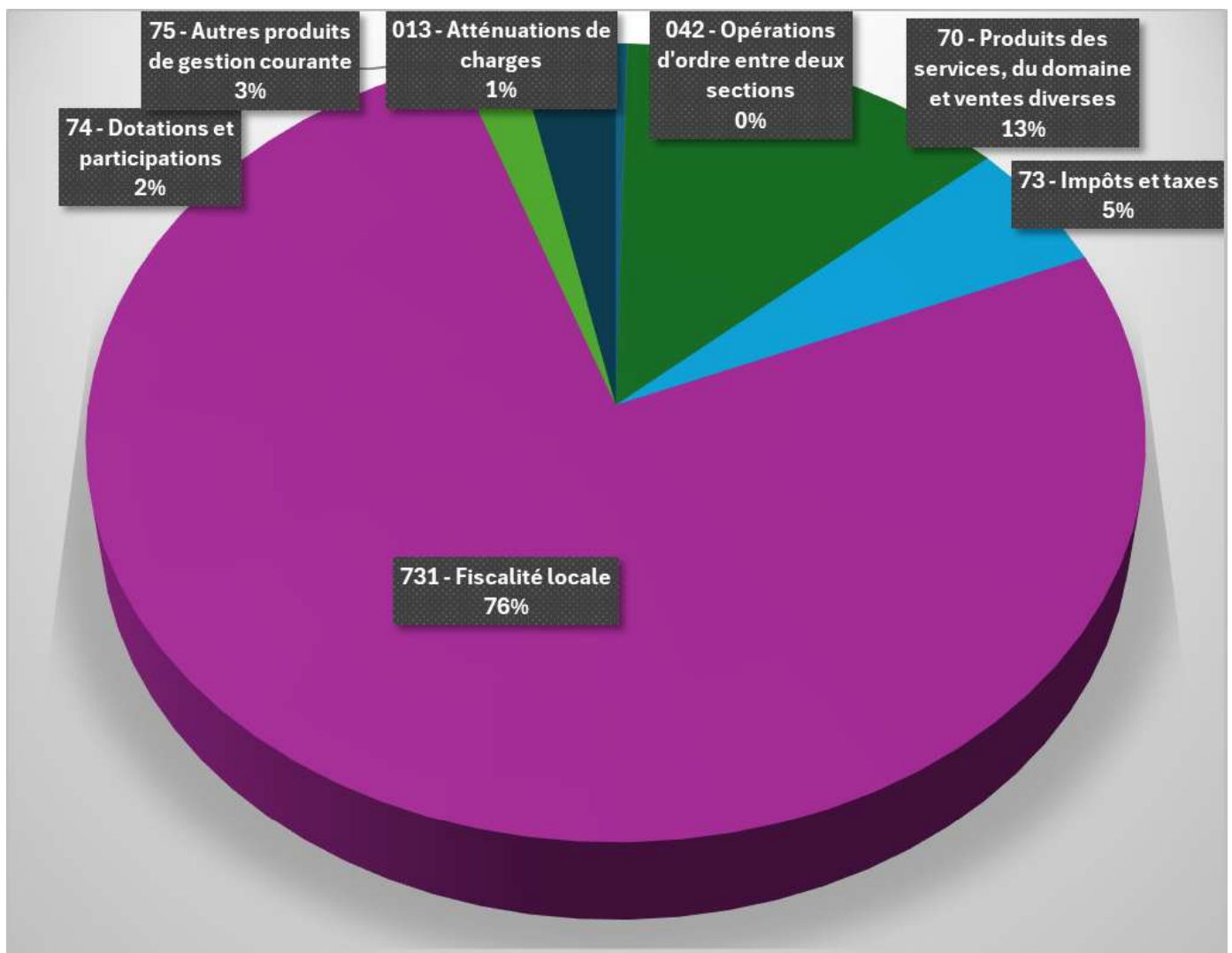
	BUDGET 2025 hors budgets photovoltaïque et CCAS	BUDGET 2026	Evolution en €	Evolution en %
ADMINISTRATION GENERALE	121 062,00	112 420,00	- 8 642,00	-7%
AFFAIRES GENERALES	49 650,00	45 950,00	- 3 700,00	-7%
ACCUEIL DE LOISIRS	148 280,00	146 180,00	- 2 100,00	-1%
BATIMENTS	188 900,00	219 799,00	30 899,00	16%
ENVIRONNEMENT	74 360,00	71 600,00	- 2 760,00	-4%
EVENEMENTIEL	22 160,00	20 660,00	- 1 500,00	-7%
FINANCES	425 669,00	399 902,00	- 25 767,00	-6%
PHOTOVOLTAIQUE	414,40 <i>pour information</i>	545,00	130,60	32%
POLICE MUNICIPALE	9 510,00	9 540,00	30,00	0%
RESSOURCES HUMAINES	1 203 425,19	1 186 942,00	- 16 483,19	-1%
SCOLAIRE	43 522,00	19 920,00	- 23 602,00	-54%
AFFAIRES SOCIALES	21 530,93 <i>pour information</i>	21 230,00	- 300,93	-1%
SERVICES TECHNIQUES	22 900,00	21 700,00	- 1 200,00	-5%
VOIRIE	80 700,00	65 390,00	- 15 310,00	-19%
Total général	2 390 138,19	2 341 778,00	- 48 360,19	-2%

Dans ce contexte budgétaire national, les charges courantes 2026 affichent une baisse des dépenses de fonctionnement avec -2% par rapport au budget 2025 à 2 346 628 €. Le constat est sur l'ensemble des services. Les plus fortes baisses sont :

SERVICES	EVOLUTIONS BP 2025/2026
ADMINISTRATION GENERALE	-7% (-8 642€) correspond au montant de la subvention habituellement versée au CCAS (10 000€).
SCOLAIRE	-54% (-23 602€) un voyage scolaire est prévu une fois tous les deux ans. Celui-ci n'aura pas lieu sur l'année 2026.
VOIRIE	-19% (-15 310€) contractualisation d'un nouveau contrat de maintenance de l'éclairage public (ancien contrat 3050€ et nouveau contrat 720€) et diminution coût de l'énergie (consommation + prix kwh)
EVENEMENTIEL	-7% (-1 500€) réduction des dépenses pour suppression location sono pour le marché de Noël, remplacé par une acquisition pour le même prix (section investissement) soit une économie et réduction des dépenses sur les réceptions par rapport au BP 2025.
AFFAIRES GENERALES	-7% (-3 700€) lié principalement à la communication où l'automatisation du bulletin d'information a été générée en 2025.
ACCUEIL DE LOISIRS	-1% stabilisation des dépenses
RESSOURCES HUMAINES	Quasi stable à -1%
SERVICES TECHNIQUES	-5% avec une diminution de l'entretien et la réparation du matériel roulant, la plupart des véhicules ont été révisés et réparés en 2025.
BATIMENTS	+16% (+30 899€) les contrats d'assurances pour « dommage ouvrage et tout risque chantier » pour le projet École-cantine-ASLSH s'élèvent à 61 000€ contre une prévision de 53 000€ en 2025 liée à l'augmentation de l'enveloppe des travaux. De plus, une augmentation de la consommation énergétique liée aux activités plus denses Ferme Brillon (associations), Halle des sports et maison médicale ainsi que des dépenses de déménagement des écoles.
AFFAIRES SOCIALES	(Transfert du budget CCAS) : stable par rapport au budget précédent. Il est important de rappeler que les dossiers de demandes d'aide sociale, de secours, resteront bien entendu confidentiels. Ils seront directement traités par un comité consultatif (créé par délibération 34_2025 du 22/09/25). Ces dépenses s'enregistrent sur les comptes 65133 et 65134 du chapitre 65.
PHOTOVOLTAIQUE	(Transfert du budget Photovoltaïque) : +32% mais uniquement +130,60€ nous pouvons considérer qu'il y a stabilité. Néanmoins cette « augmentation » correspond à la maintenance des panneaux solaires.
FINANCES	-6% (-25 767€) baisse essentiellement liée à l'exonération du Dilico.
ENVIRONNEMENT	-4% (-2 760€) diminution de la consommation d'eau
POLICE MUNICIPALE	Inchangé

Recettes réelles de fonctionnement 2026

Chapitres	'BUDGET 2025	'BUDGET 2026	Evolution en €	Evolution en %
013 - Atténuations de charges	10 000,00	10 000,00	-	0,00%
042 - Opérations d'ordre entre deux sections	-	203,00	203,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	317 207,00	333 829,00	16 622,00	5,24%
73 - Impôts et taxes	154 537,00	132 940,30	- 21 596,70	-13,98%
731 - Fiscalité locale	1 901 637,00	1 937 995,00	36 358,00	1,91%
74 - Dotations et participations	50 386,00	52 572,00	2 186,00	4,34%
75 - Autres produits de gestion courante	68 780,20	84 523,00	15 742,80	22,89%
76 - Produits financiers	1 741,71	-	- 1 741,71	-100,00%
Total général	2 504 288,91	2 552 062,30	47 773,39	1,91%



Hors excédent, les recettes réelles de fonctionnement ressortent à 2 552 062,30 € soit une hausse de 1,91 %. Ces recettes restent majoritairement composées par la fiscalité locale représentant 76 % des recettes réelles de fonctionnement.

Là aussi, une quasi-stabilité, par rapport au budget primitif 2025 avec en points principaux :

- **Fiscalité locale** : en hausse de 1,91% à 1 937 995 €, comprenant :
 - les impôts directs locaux pour 1 886 495 €.
Hausse **de 1,2% des bases pour la fiscalité locale, dont 0,8% sous l'effet de l'inflation.**
 - la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 45 000 €
 - la taxe de séjour pour 6 500 €

- **Les impôts et taxes** Ce chapitre est composé par :
 - la compensation versée par la CCGM pour un montant identique à 2025 : 54 537 € ;
 - le Fonds départemental des Droits de Mutation à Titres Onéreux (DMTO) pour 70 000 € soit -14% par rapport au budget 2025 mais en cohérence avec la réalisation 2025 ;
 - le remboursement de 1/3 de 90% du DILICO (8 403,30 €). Il s'agit d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, communément appelé Dilico. C'est un mécanisme financier mis en place pour atténuer les variations brutales des recettes fiscales des collectivités territoriales en France. Pour 2026, les communes sont exonérées et n'auront aucun prélèvement. Ce qui n'était pas le cas en 2025. Pour Chavenay le montant prélevé était de 28 011 €.

- **Produits des services, du domaine et ventes diverses** sont en augmentation de 5,24% (+16 622 €). Lié d'une part à l'intégration des deux budgets CCAS pour le remboursement de la téléassistance (1 380€) et Photovoltaïque pour la vente de l'électricité (6 240€) et d'autre part lié à la participation de la CCGM pour l'entretien du bâtiment et mise à disposition du personnel pour l'accueil de loisirs (compétence de l'interco) (93 677 €).

- **Dotations et participations** en hausse de 4,34% (2 186 €) principalement dû à la participation de l'Etat suite au recensement.

Ce chapitre comprend :

 - La dotation de solidarité rurale pour 24600€
 - La dotation aux élus pour 293 €
 - Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement réalisées n-2 pour 2 144 €
 - La participation de la CAF pour le périscolaire
 - Les allocations compensatrices sur la fiscalité directe locale 6 472 €

- **Autres produits de gestion courante** en hausse de 23% des revenus des immeubles à 84 523 € liée à une hausse de l'occupation des logements communaux et maison médicale.

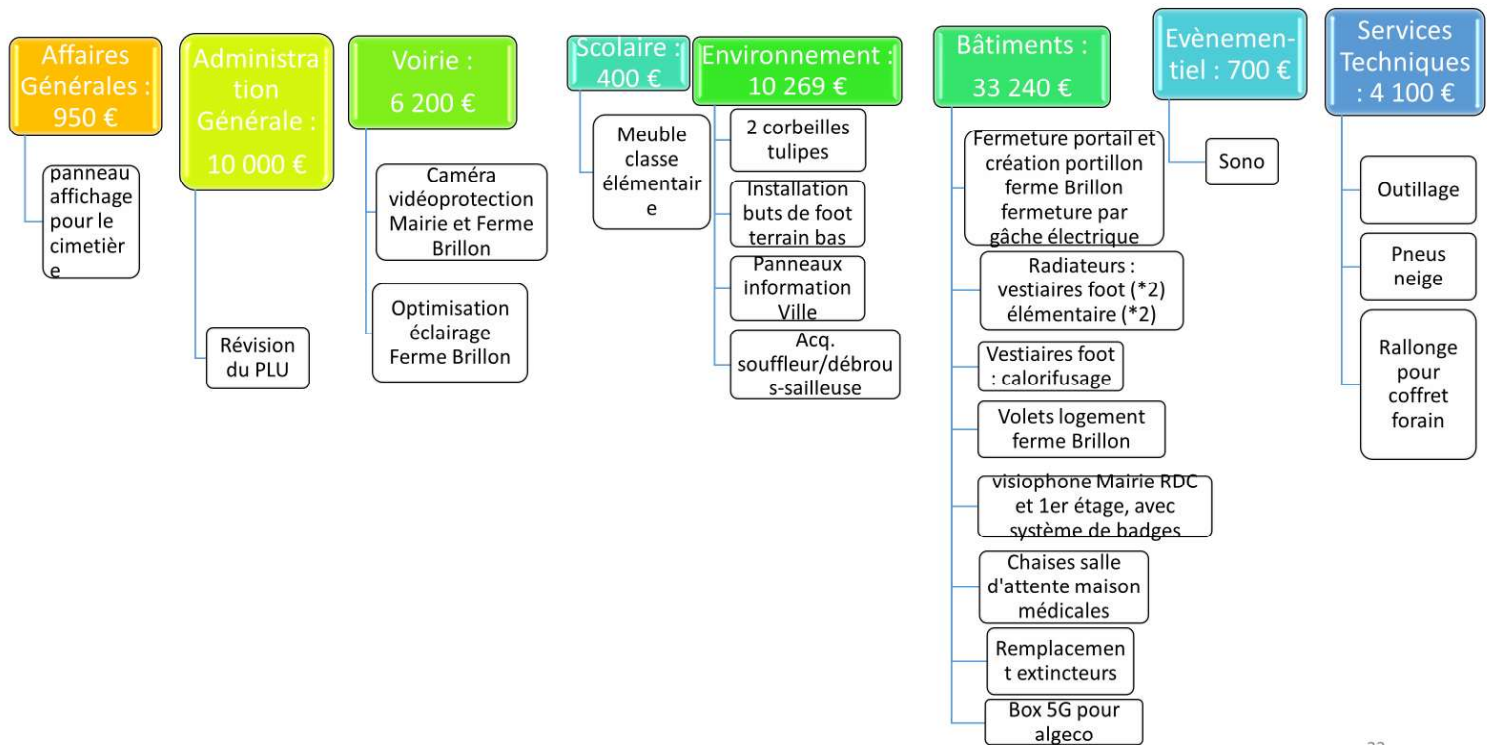
Budget prévisionnel d'Investissement 2026

SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses 5 747 497,60 €	Recettes 5 747 497,60 €
Opérations du PPI : 4 562 304,60 € <i>Dont RAR 2025 → 26 004,60 €</i>	Subventions : 1 009 350 €
Projets hors opérations : 72 874,60 € <i>Dont RAR 2025 → 7 015,60 €</i>	Emprunt : 2 000 000 €
Réserves Finances : 974 045,36 €	Dotations FCTVA et Taxe d'Aménagement : 259 622,04 €
Remboursement dette : 137 770,04 €	Cessions (vente appart Les Arches et diverses cessions : 316 000 €
Remboursement cautions : 300 €	Fonctionnement capitalisé : 500 000 €
Opération d'ordre entre sections : 203 €	Résultat reporté : 1 034 349,47 € <small>- dont 0,97€ du CCAS - Dont 11 742,42€ du Photovoltaïque</small>
	Capacité d'autofinancement 628 176,09 €

Dépenses d'Investissement 2026 : +5 747 497,60 Eur

- **Les RAR 2025 de 33 020,20 Eur en Dépenses d'Investissement** sont principalement pour :
 - **RAR opérations du PPI : 26 004,60 €** dont :
 - Etudes de diagnostic humidité Eglise
 - Travaux de voirie (allée des carrières, barrières route de Grignon, création parking vélo rue des Arches)
 - **RAR opérations hors PPI : 7 015,60 €** dont :
 - Pose d'un commutateur été/hiver maison médicale
 - Rénovation salle de bain logement école
- **Pour les Investissements**, comme en 2025, nous faisons la séparation entre les Investissement de l'année, dits Hors du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) et les Investissements dans le cadre du PPI :
 - **Détails des Dépenses d'Investissements hors PPI : +65 859 Eur** (hors RAR 2025)

TRAVAUX INVESTISSEMENT HORS PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)



23

- **Détails des Dépenses d'Investissement PPI pour +4 536 300 Eur** (hors RAR 2025) composées principalement des travaux de construction de l'ALSH et de la rénovation des écoles et du réfectoire **pour 4 164 000 Eur au budget 2026**

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

PROJETS		COÛT GLOBAL (ITC)	REALISAT° 2022	REALISAT° 2023	REALISAT° 2024	REALISAT° 2025	RAR 2025	BP 2026	2027
Eglise	Coût	268 851,99	16 265,00	22 305,10	1 471,33	27 699,76	11 110,80	190 000,00	
	Subventions	61 056,00		41 949,60	19 106,40				
Ecoles	Coût	91 233,42		20 250,32	40 344,26	14 538,84	-		
	Subventions	38 151,73		6 750,11	10 000,00	21 401,62			
	- matériel informatique	21 697,52		20 250,32	1 447,20				
	- mobilier classes maternelle	8 883,88			5 741,16	3 142,72			
	- mobilier classes élémentaire	11 940,12			5 974,20	5 965,92			
	- Web radio / Bibliothèque	29 481,06			26 102,56	3 378,50			
- Tricycles	19 230,84			1 079,14	2 051,70		2 300,00	2 300,00	
Plan vélo	Coût	477 097,50		33 348,00	12 109,50	9 240,00			
	Subventions	17 396,54				17 396,54			
Informatique services administratifs (Migration informatique CCGM et renouvellement matériel informatique)		51 049,00				16 049,00		5 000,00	5 000,00
Salle des fêtes		400 000,00							
Maison médicale	Coût	427 234,25		19 110,00	408 124,25				
	Subventions	319 476,88		54 399,50	265 077,38				
Crèche : aménagements intérieurs et équipements (mise aux normes...)	Coût	82 720,24			82 720,24				
	Subventions	49 700,00			49 700,00				
Ferme Brillon : rénovation énergétique	Coût	96 625,68		88 803,18	3 700,00	4 122,50			
	Subventions	28 793,00		23 101,05	5 691,95				
Construction ALSH, rénovation écoles et réfectoire	Coût	6 358 297,05		47 496,00	209 172,00	160 481,41		4 164 000,00	1 777 147,64
	Subventions	1 944 023,00			15 000,00	97 125,00		1 009 350,00	822 548,00
Vidéoprotection	Coût	638 051,98		290 650,54	347 401,44				
	Subventions	292 592,00		109 227,69	183 364,31				
Travaux de Voirie	Coût	1 866 605,23	52 494,62	246 664,08	449 605,43	31 823,70	14 893,80	175 000,00	300 000,00
	Subventions	219 573,95		130 722,95	30 975,00	57 876,00			
- Le Vallon		206 428,05	2 494,62	203 933,43					
- Chemin du Bois		349 363,60			3 240,00				
- Rue Mézu et RD 97		401 116,66		3 060,00	398 056,66				
- Travaux voiries diverses		534 696,92	50 000,00	39 670,65	48 308,77	31 823,70	14 893,80	50 000,00	50 000,00
- Consolidation de deux murs		315 000,00						65 000,00	250 000,00
- Détecteurs éclairage public		50 000,00						50 000,00	
- Jeux d'enfants jardin d'Ardrienne		10 000,00						10 000,00	
TOTAL DU PPI	Coût	10 757 766,34	68 759,62	768 627,22	1 554 648,45	263 955,21	26 004,60	4 536 300,00	2 084 447,64
	Subventions	2 678 171,10	-	256 923,21	395 550,73	193 799,16	-	1 009 350,00	822 548,00

- **Remboursement de la dette : 137 770,04 Eur dont :**
 Au 1^{er} janvier 2026, la dette de la Commune de Chavenay se compose de 11 emprunts dont 10 à taux fixe et 1 à taux variable (index Livret A +0,50%). Elle se répartit comme suit :

Graphique sur la dette

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31/12 N	1 794 315,14	1 337 736,91	1 201 844,20	1 063 595,39	922 825,82	2 092 823,28	2 761 757,28
Soit désendettement annuel :	-296 342,25	-456 578,23	-137 976,04	-138 288,81	-140 769,57	-137 770,04	154 224,00

- **Ratio : Capacité de désendettement de la commune : encours de la dette / épargne brute**

Ce ratio exprime le nombre d'année théorique que mettrait la commune pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait tous les moyens en arrêtant totalement d'investir. Cela permet de mesurer la solvabilité financière de la commune. Le seuil critique se situe à 12 années.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre d'années de désendettement pour Chavenay	5	4	5	4	3	2,59	5,98	8,12
Moyenne de la strate	3	3	3	3	2,72	Entre 2,8 et 3,2	NC	NC

Recettes d'Investissement 2026 : + 5 747 497,60 Eur

Financement des dépenses d'investissement par les recettes suivantes :

- **Subventions pour 1 009 350 Eur** principalement liées à la construction de l'ALSH, rénovation écoles et réfectoire financement par l'Etat (Fonds Vert, DETR), Région, Département, CCGM.
- **Emprunt : 2 000 000 €**
- **Au FCTVA de 254 622,04 €,** lié au remboursement d'une partie de la TVA (16,404%) des dépenses payées sur l'année 2024 (N-2) ;
- **Excédent de Fonctionnement** capitalisé de 500 000 Eur
- **Le résultat reporté** de 1 034 349,47 Eur dont :
 - 0,97 € suite au transfert du budget CCAS
 - 11 742,42 € suite au transfert du budget Photovoltaïque
- **Autofinancement** pour 628 176,09 Eur